

Projet éolien de Saint-Hilaire-du-Maine

ENQUÊTE PUBLIQUE

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation d'exploiter pour un projet de quatre éoliennes et un poste de livraison sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine, une enquête publique est prévue du lundi 10 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019.

M. Alain Parra d'Andert a été désigné commissaire-enquêteur et tiendra à des permanences en mairie de Saint-Hilaire-du-Maine : lundi 10 décembre 2018 de 9h à 12h, lundi 17 décembre 2018 de 17h à 20h, vendredi 21 décembre 2018 de 14h à 17h, samedi 5 janvier 2019 de 9h à 12h et jeudi 10 janvier 2019 de 9h à 12h.

DERNIÈRES AVANCÉES DU PROJET

Le processus de création d'un parc éolien s'appuie sur une **démarche d'insertion paysagère et environnementale** qui s'exprime à plusieurs échelles.

En premier lieu, il s'agit de sélectionner une zone d'implantation potentielle (ZIP) qui présente dans ses dimensions paysagères, naturelles et humaines, des caractéristiques favorables pour l'insertion d'un parc éolien.

En 2012, la société ABO Wind a ainsi pris contact avec la municipalité de Saint-Hilaire-du-Maine pour étudier la possibilité d'installer des éoliennes sur le territoire de la commune.

De novembre 2013 à janvier 2017, le **mât de mesure de vent** installé sur le site a permis de s'assurer de la qualité du vent (voir la rose des vents en page suivante).

Entre 2013 et 2015, des **bureaux d'études spécialisés** ont réalisé leurs expertises dans leurs domaines respectifs. Les conclusions de ces états initiaux, ainsi que les préconisations formulées par les services de l'Etat, ont permis de retenir un projet composé de 4 éoliennes, qui a été présenté aux habitants lors d'une réunion publique en décembre 2015.

En février 2017, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a émis un avis favorable sur le projet, après qu'ABO Wind a décidé de réduire la hauteur du mât de l'éolienne n°1 d'environ 12 m, ce qui a permis au Préfet de la Mayenne de délivrer le **permis de construire** du projet.

En parallèle, dans le cadre de l'instruction du dossier de **demande d'autorisation d'exploiter**, des compléments ont été apportés à la Préfecture en avril 2017, puis en avril 2018, permettant au dossier d'être déclaré complet, tant sur la forme que sur le fond en juillet 2018.

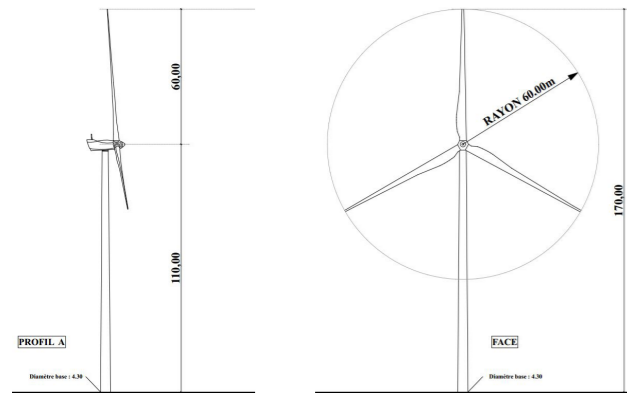
FRISE CHRONOLOGIQUE DU PROJET ÉOLIEN



QUELQUES CHIFFRES SUR LE PROJET

4 éoliennes d'une puissance de 2.75 MW :

- 3 éoliennes d'une hauteur de 170 m (E2, E3, E4)
- 1 éolienne d'une hauteur de 158,3 m (E1)



1 poste de livraison

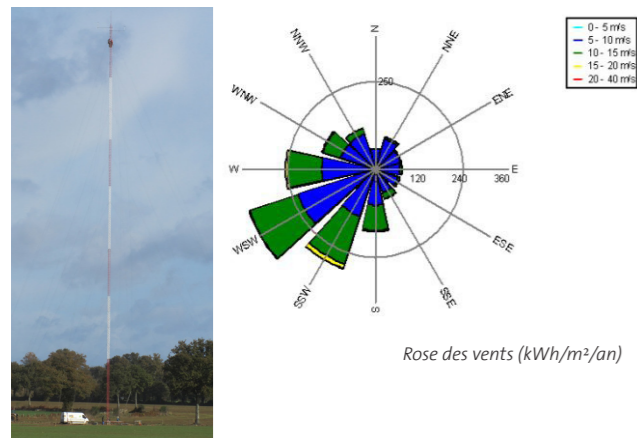
point d'injection du courant sur le réseau



Simulation d'intégration du poste de livraison

24 km/h

de vitesse du vent en moyenne à 110 m d'altitude



Rose des vents (kWh/m²/an)

Le parc éolien produira plus de **30 GWh d'électricité par an**, ce qui correspond à 50% de la consommation électrique, du secteur résidentiel du territoire de la Communauté de Communes de l'Ernée, qui compte environ 21 000 habitants.

Cela permettra d'éviter un rejet dans l'atmosphère de près de **9 000 tonnes de CO2/an** si cette électricité était produite par une centrale thermique (fioul, gaz ou charbon).

CHOIX DE L'EMPLACEMENT DES ÉOLIENNES

Les éoliennes seront situées sur un **secteur de cultures**, où les sensibilités écologiques identifiées lors de l'état initial sont les plus faibles. L'accès aux éoliennes s'effectuera depuis les voies communales n°128 (Le Domaine) et n°203 (de La Roche au Breil), donnant sur la route départementale n°514.

Conformément à la réglementation, les éoliennes seront situées à une distance supérieure à **500 mètres** des habitations voisines. Le fonctionnement des éoliennes est paramétré pour qu'au niveau des habitations, le bruit ajouté par la contribution sonore du parc éolien reste inférieur à 5 décibels en journée et inférieur à 3 décibels la nuit.

La taille des éoliennes a été déterminée de sorte qu'elles n'interfèrent pas avec les **procédures de circulation aérienne des aéroports** de Laval-Entrammes et de Rennes-Saint-Jacques. Conformément à la réglementation aérienne, les éoliennes seront équipées d'un balisage diurne et nocturne.

D'un point de vue paysager, il a été recherché une **harmonisation de la hauteur des nacelles** pour une meilleure lisibilité depuis les vues lointaines. Une attention particulière a été portée sur le château de Fresnay en positionnant les éoliennes de sorte qu'elles ne soient pas visibles depuis le bout de l'allée principale menant au château, considéré par l'Architecte des Bâtiments de France comme une vue majeure.

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure au cours de laquelle le public est invité à donner son **avis sur le projet**, une enquête publique est prévue du lundi 10 décembre 2018 au jeudi 10 janvier 2019.

Ouverte à tous, elle permet d'informer les personnes concernées et de recueillir leurs appréciations, suggestions ou propositions, postérieurement à l'étude d'impact. Les avis sont consignés dans un **registre d'enquête** tenu par le commissaire-enquêteur.

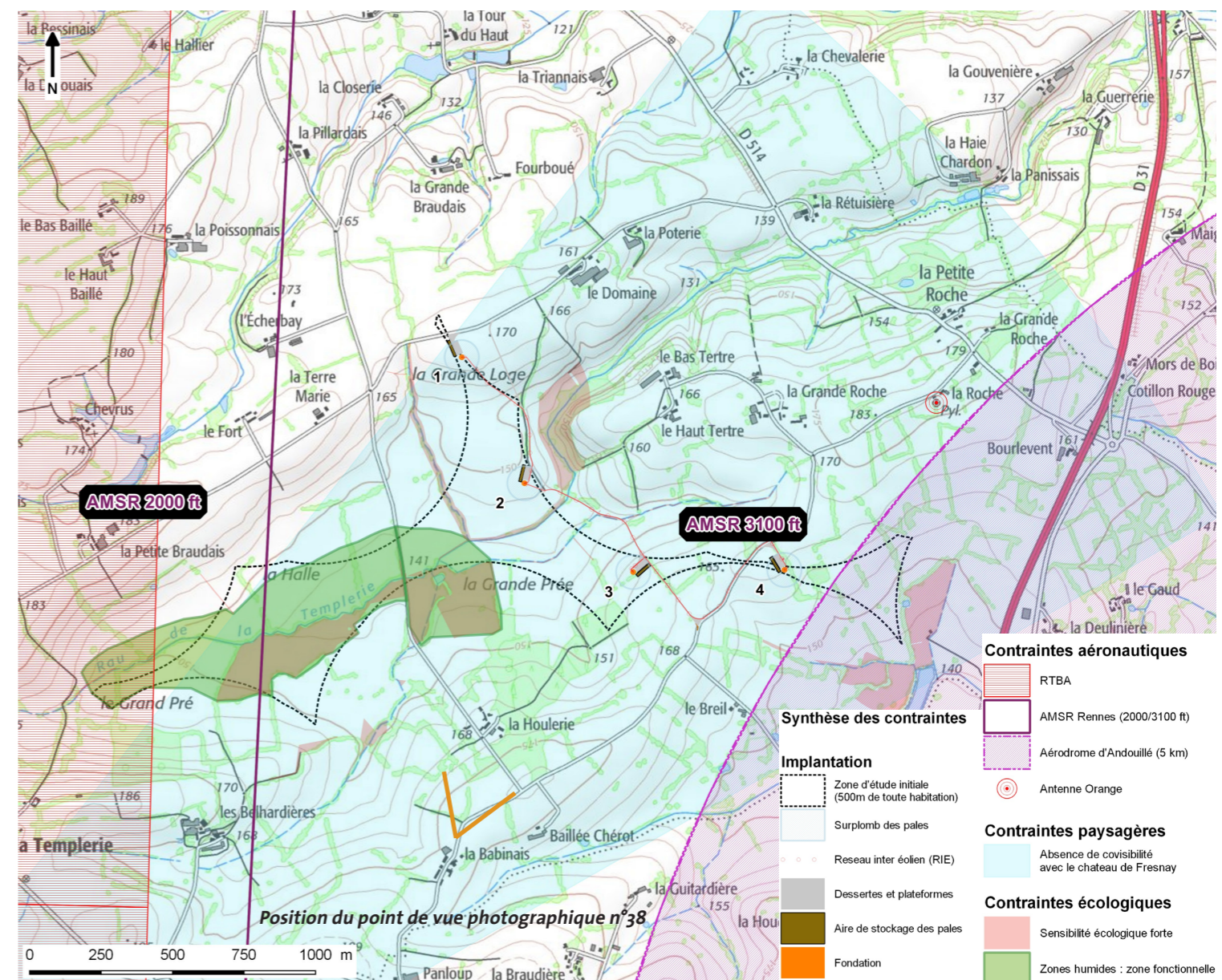
Le dossier est **consultable** aux horaires d'ouverture de la mairie de Saint-Hilaire-du-Maine et une version informatique du dossier est accessible sur le site web de la Préfecture :

<http://www.mayenne.gouv.fr> (rubrique « Politiques publiques », onglet « Environnement, eau et biodiversité », puis « Installations classées », « Installations classées industrielles, carrières », « Autorisation ».)

Il est possible de s'adresser au **commissaire-enquêteur** :

- lors des permanences tenues en mairie (voir les dates indiquées en couverture du bulletin d'information)
- par courrier, à l'adresse suivante : Commissaire-enquêteur, Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine, Mairie, 18 rue des Landes, 53380 Saint-Hilaire-du-Maine
- par voie électronique, avec pour objet «enquête publique - Ferme éolienne de Saint-Hilaire-du-Maine», à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr

CARTOGRAPHIE DU PROJET



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le **temps de retour énergétique**, c'est-à-dire le temps de production d'électricité qui permettra de compenser l'énergie qui aura été nécessaire à la fabrication des éoliennes, à leur acheminement sur site, au chantier de construction du parc, à son exploitation et à son démantèlement **est seulement d'un an**.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Nous vous invitons à consulter ce site web : <https://www.abo-wind.com/fr/la-societe/a-propos-abo-wind/nos-projets/saint-hilaire-du-maine.html>

Vous y trouverez des informations détaillées sur la démarche entreprise en vue de l'installation d'éoliennes sur la commune de Saint-Hilaire-du-Maine.

Vous pouvez également nous contacter pour toute question.

Photomontage n°38 : Vue depuis le nord-est du hameau de la Babinais / 1.1 km



ABO WIND, UN EXPERT INTERNATIONAL DE L'ÉOLIEN

Fondée en Allemagne en 1996, ABO Wind est aujourd'hui une entreprise internationale, mais reste une société à dimension humaine et indépendante de grands groupes. En 2018, plus de 500 collaborateurs sont actifs au sein du groupe ABO Wind.



ABO WIND EN FRANCE

Avec quatre agences à Toulouse, Orléans, Nantes et Lyon, ABO Wind développe des projets d'énergies renouvelables sur tout le territoire français depuis 2002 et compte aujourd'hui plus de 70 employés en France.

NOTRE MÉTIER

ABO Wind réalise des projets de parcs éoliens « clé en main », comprenant les étapes suivantes :

- analyse de préfaisabilité ;
- études de faisabilité et conception du projet (développement) ;
- instruction des demandes administratives ;
- financement ;
- construction ;
- gestion administrative et suivi de la maintenance (exploitation) ;
- le démantèlement en fin de vie de la ferme éolienne.

NOS ENGAGEMENTS

Parce que l'éolien est une énergie de territoire, ABO Wind conçoit chaque projet en respectant les enjeux locaux, en concertation étroite avec les collectivités locales, les organismes départementaux, les associations environnementales et les services de l'Etat.

ABO Wind reste tout particulièrement à l'écoute des riverains et des usagers des sites, tout au long de la vie du parc éolien, jusqu'à son démantèlement. Notre objectif est d'améliorer le projet initial pour l'adapter aux besoins locaux.

La concertation et la transparence sont des points clés pour que le projet soit bien compris et bien accepté localement.

Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à son approche favorisant le partenariat local, ABO Wind poursuit raisonnablement sa croissance.

A ce jour, le groupe ABO Wind a raccordé au réseau électrique une puissance globale de plus de 1 500 MW, soit l'équivalent de la consommation d'électricité domestique d'environ 1,3 million de personnes.



4 Agences



149 éoliennes



288 MW installés

La production issue des 149 éoliennes mises en service par ABO Wind en France représente la consommation d'électricité domestique d'environ 250 000 personnes, soit l'équivalent de la ville de Bordeaux.



www.abo-wind.com/fr



@ABOWindFrance



www.linkedin.com/showcase/abo-wind-sarl-france/

Votre contact ABO Wind

Responsable de projets
Gaël Millet

Tél. : 02 51 72 63 74
@ gael.millet@abo-wind.fr
12 allée Duguay-Trouin
44000 Nantes

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
@ cristina.robin@abo-wind.fr
2 rue du Libre Echange, CS 95893
31506 Toulouse Cedex 5

ABO WIND